

AFFAIRE N° 21 - Alimentation en eau potable de la Bretagne

M. LAURET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 4.746/245/PC du 20 Septembre 1965, Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées m'a fait tenir le dossier technique concernant les travaux d'adduction d'eau de la Bretagne.

Par la même occasion il m'a demandé de faire prendre une délibération chargeant le Service des Ponts et Chaussées de l'établissement du dossier et du contrôle des travaux.

Le rapport de l'Ingénieur du Bureau Technique du Plan qui était joint au dossier renseigne sur la programmation de l'alimentation en eau de cette région de la Bretagne, Gaudron, Sainte-Clotilde et sur les financements à prévoir.

La dépense prévisible pour la réalisation des deux tranches actuelles est de 38 millions. Une subvention de 20.000.000 de Frs CFA, représentant une participation de 80 % à la première tranche des travaux évalués à 25 millions de Frs, a été allouée à la Commune au titre du FIDOM Local 1965.

La Commune a sollicité l'octroi d'un emprunt de 7.600.000 Frs CFA de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour compléter le financement de cette opération. Cette somme représente la participation de la Commune (20 %) aux dépenses envisagées pour les deux tranches de travaux. Par ailleurs, la Commune attend du FIDOM Local 1966 une subvention de 10 millions 4 représentant les 80 % des dépenses non couverts, pour la 2ème tranche.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité, de confier l'étude, l'établissement du dossier et le contrôle des travaux d'alimentation en eau potable de la Bretagne au Service des Ponts et Chaussées./.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, sous le dossier n° 22 il est porté à l'ordre du jour: "Rapport du Maire concernant les cantines scolaires".

Je me proposais de présenter un rapport sur la visite des cantines scolaires que j'ai faite à Saint-Denis si l'un de nos collègues, je cite M. Simon MOREAU, était présent aujourd'hui car c'est à son intention que j'aurai rapporté au Conseil Municipal ce que mes collègues et moi avons vu dans les cantines scolaires. S'il y en a qui sont bien tenues, il y en a d'autres qui sont très mal tenues. Nous avons visité, nous avons pensé/.....

les pains, nous avons regardé ce que c'est que la ration de viande qui était mise dans chaque pain; lorsque nous sommes arrivés dans la cantine de l'école Centrale il y avait trois petits morceaux de viande de bœuf, les pains garnis ne l'étaient pas comme ils devaient l'être et d'ailleurs il a fallu que nous soyons là pour qu'immédiatement la ration augmente. Mais étant donné l'absence de notre collègue MOREAU, je ne ferai pas cette déclaration aujourd'hui, je me réserverai lorsqu'il voudra bien assister à une réunion du Conseil Municipal puisqu'il a mis en cause le Maire et la gestion du Maire en ce qui concerne les cantines scolaires.

Je signale, par ailleurs, que nous avons d'autres cantines où les Directeurs faisaient très bien leur métier. Je peux citer par exemple, M. Frantz FONTAINE à la Rivière, M. PAYET à Ste-Clotilde et d'une manière toute particulière, je dois dire que, s'il y a un Conseiller Municipal qui ne nous a pas procuré beaucoup d'enthousiasme par ce que nous avons vu chez lui, y compris l'état de malpropreté dans lequel se trouvait la cantine, une autre conseillère municipale, et je cite Mme Jules BENARD est digne de tous éloges car sa cantine mérite 20/20. Je peux donc ajouter que lorsque le Directeur veut remplir ses fonctions comme elles doivent être remplies, la cantine marche bien.